

Prestations de retraite supplémentaires

première fois que je le vois jouer ici le rôle de dispensateur de gâteries.

Il jouait en général le rôle de l'homme qui savait dire non—non aux augmentations réclamées par tel groupe de fonctionnaires, non à tel autre groupe de fonctionnaires, non quand on lui demandait de faire preuve de plus de souplesse dans les négociations avec les employés des Postes, non quand on lui faisait remarquer à plusieurs reprises qu'il faisait énormément de tort à des gens de nombreuses régions du pays en étendant le système inique d'échelle de salaire qui avait cours. C'était l'homme qui répondait non quand on lui disait que les débardeurs de la côte est mériteraient le même salaire que ceux de la côte ouest. Il a fait la même réponse au sujet des infirmières. C'est également lui qui ne pouvait dire oui quand nous alléguions que les pompiers de l'aéroport de Charlottetown seraient désavantagés si on leur donnait un traitement inférieur à celui que touchaient les pompiers d'autres régions du pays. Il n'est pas, je suppose, très juste de dire que Scrooge s'est déguisé en Père Noël, mais l'image s'impose assez fortement pour attirer l'attention de ceux qui ont vu si longtemps évoluer le ministre.

Ce qui est moins agréable, c'est le choc que ressent tout député averti qui se rend compte que cette nouvelle mesure démontre et fait ressortir l'ampleur de l'inflation qui fait rage au Canada. Nous tentons au moyen de cette mesure, comme nous avons tenté de le faire au moyen de celle que nous avons adoptée hier, d'améliorer légèrement la situation et d'apporter une mince protection contre un mal qui ravage le pays affectant tous les Canadiens sans exception. Il s'agit d'une autre mesure partielle et, bien entendu, dans la mesure où elle peut être de quelque secours, nous sommes heureux qu'elle soit présentée, mais elle se fait attendre depuis très longtemps.

Une des choses pénibles qui entourent la session d'urgence est le manque d'empressement, si je peux m'exprimer ainsi, du gouvernement qui tarde à présenter les mesures qu'il veut faire adopter. Depuis que je suis député, je ne me suis jamais préparé pour une séance de la Chambre tout en ignorant de fait jusqu'à une heure ou deux avant la séance l'ordre du jour parlementaire. Nous avons dû attendre non seulement pendant toute la session et pendant tout le congé d'été, mais encore pendant toutes les séances depuis la reprise de la session, avant d'être sûrs que les trois mesures actuellement à l'étude seraient présentées. Ce retard ne révèle certes pas une très grande aptitude à régler les problèmes du pays.

Le projet de loi comporte aussi des aspects étonnants et dramatiques si l'on songe qu'une indexation de 2 p. 100 sur le coût de la vie était autrefois considérée comme extravagante et incroyable. Aujourd'hui, ce chiffre n'est qu'une goutte d'eau dans la mer de l'inflation puisque le prix des nécessités de la vie quotidienne peut augmenter de 14 p. 100 par année. Évidemment, à l'époque, beaucoup considéraient que le chiffre de 2 p. 100 était peu réaliste et insuffisant, mais il semble maintenant bien loin de la réalité. On pourrait croire que nous parlons d'une tout autre époque. Pourtant il y a quelques années à peine, ces 2 p. 100 se trouvaient dans les limites du possible.

● (1210)

Ce bill nous incite aussi à réfléchir sur le fait que certains groupes de Canadiens, en l'occurrence des gens qui ont pendant longtemps bien servi leur pays, ont eu à porter le fardeau de l'inflation. Ceux auxquels s'applique cette mesure sont des Canadiens qui ont œuvré pour le gouvernement, pour le peuple durant de nombreuses

[M. Macquarrie.]

années. Les plus réfléchis parmi nous, même à notre époque de vieillissement précoce et rapide, songeaient à leur avenir. Une grande institution financière avait adopté à un moment donné le slogan qu'elle a d'ailleurs peut-être conservé «Assurez votre avenir». Nous pensions autrefois qu'en dépit des désavantages d'une carrière à la Fonction publique, celle-ci assurait du moins la sécurité. Nous savons maintenant ce qu'il est advenu de cette sécurité. Nous savons que bon nombre de fonctionnaires qui espéraient en obtenir plus tard par leur pension se rendirent compte que celle-ci était devenue tout à fait insuffisante.

Un des éléments inquiétants que j'ai remarqués au cours des derniers mois est le malaise réel qu'éprouvent de nombreux intéressés. Des milliers de Canadiens ont vu leurs projets de retraite modifiés à cause de la diminution du pouvoir d'achat de leur dollar. Chaque jour, nous recevons des lettres de personnes qui pensaient pouvoir prendre leur retraite à tel âge en s'organisant soigneusement. Il n'y a pas longtemps, je parlais à un directeur très brillant d'une société privée qui était prêt à prendre sa retraite l'an prochain. Il m'a dit qu'étant donné le pouvoir d'achat actuel du dollar, il devra travailler au moins cinq années encore et, si cette inflation continue, il ne pourra jamais arrêter totalement de travailler. Et il est loin d'être au bas de l'échelle.

Monsieur l'Orateur, l'inflation est l'ennemi juré de toute sécurité que les gens prudents ont essayé d'offrir à leurs familles et de s'offrir pour leurs vieux jours. L'inflation incontrôlable est plus qu'un problème politique, plus que le sujet d'une discussion politique. Je trouve sinistre et même criminel que les gens voient leurs projets d'avenir réduits à néant par l'impuissance du gouvernement à diriger convenablement les activités économiques et financières du pays. C'est prêcher une doctrine incroyable et invraisemblable que de dire aux habitants d'un pays où l'inflation sévit qu'ils assureront davantage leur avenir en faisant telle ou telle chose.

Il est intéressant de voir qu'une partie du bill porte sur un élément juste et adéquat, l'abaissement de l'âge afin de permettre aux personnes ayant beaucoup d'années de service de prendre leur retraite plus tôt. Pourtant, à cause de l'inflation, de la diminution de la valeur du dollar, ces personnes constatent qu'elles doivent travailler plus longtemps. Dans un pays comme le nôtre, tout citoyen de 60 ans devrait pouvoir quitter la population active s'il le désire et être assuré que l'on veillera sur son avenir et ses besoins. Or c'est le contraire qui se produit.

Je ne vais pas entrer dans les détails, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement faire quelques remarques d'ordre général. Il existe un groupe dont il faut parler; c'est celui des membres du Parlement. Le membre du Parlement a l'habitude de servir de cible parce qu'il peut manger dans des restaurants subventionnés et que son bureau est fourni. J'ai même remarqué récemment que l'on avait critiqué les installations de gymnastique à la disposition des députés sur la colline et j'ai même pensé que je devrais parcourir le pays pour démontrer qu'il n'existe probablement aucun groupe qui en a le plus besoin que les membres du Parlement!

Toutefois, j'étais en train d'examiner un rapport sur les allocations de retraite versées aux anciens membres du Parlement. J'ai découvert qu'une seule personne parmi tous ceux qui sont venus ici, qui ont abandonné pour ce faire leur profession ou leur commerce, avait droit à la pension maximale, dont l'échelle se situe entre \$8,000 et \$8,999. Je crois qu'il a siégé à la Chambre pendant 30 ans. Il était suivi par un ancien député qui recevait \$5,999 après